



Charte Ethique ATEF

Mars 2017

Le Cadre :

Le Travail de Byron Katie est diffusé dans le monde entier et chacun peut le partager avec son entourage.

L'Association Le Travail en Francophonie a pour vocation de faire connaître le Travail à l'ensemble de la communauté francophone et pour ce faire elle vous informe des événements de présentation et de mise en pratique du Travail organisés par des animateurs, membres de l'association.

Afin de permettre à chacun de pouvoir transmettre le Travail d'une part, et en faire l'expérience d'autre part, selon la pratique de Byron Katie elle-même, en préservant sa nature spécifique et son intégrité, l'association vous propose ce cadre pour les animateurs et pour les participants aux stages, ateliers, conférences, facilitations individuelles.

L'association souhaite soutenir les personnes qui découvrent le Travail, qui veulent en approfondir la pratique, qui souhaitent partager et diffuser le Travail, ou qui s'engagent dans le parcours de certification.

Les animateurs membres de l'association souscrivent à cette charte et les participants y trouveront des informations leur permettant de s'y retrouver.

Animateur et participant sont l'un et l'autre responsable de leur interaction et en aucun cas l'association ne pourrait être mise en cause. En cas de conflit chacun est invité à utiliser le Travail pour remettre en question ses croyances douloureuses concernant l'autre.

Les principes de facilitation du Travail de Byron Katie :

Ces principes constituent l'engagement demandé par Byron Katie pour les facilitateurs du Travail.

En tant que facilitateur/trice, j'accepte de :

1. Créer et entretenir un espace propice à l'investigation à l'aide des quatre questions et des retournements, et d'utiliser les questions de manière efficace et appropriée.
2. D'écouter de manière authentique les pensées, la vulnérabilité et la conscience de soi de mon client et de moi-même.
3. Savoir que chaque personne qui vient à moi est sage et capable de trouver ses propres réponses, celles qui sont vraies pour elle.

4. Ramener mon client et moi-même à la situation spécifique et à l'assertion remise en question chaque fois que l'un de nous deux cesse de répondre aux questions et de rappeler que le Travail cesse de fonctionner chaque fois que l'un de nous deux s'égaré en employant des mots tels que "parce que", "mais", se justifie, se met sur la défensive ou change de sujet.

5. Ne pas interférer avec le Travail de mon client en essayant de lui enseigner quelque chose, en le poussant à répondre ou en l'éloignant des quatre questions et des retournements, en dispensant des conseils ou en faisant de la thérapie.

6. Remettre en question mes propres pensées et remplir des feuilles de Travail "Jugez votre prochain" à chaque occasion qui se présente soit de par moi-même, soit accompagné par un facilitateur.

7. Être à mon propre service en partageant le Travail autour de moi.

Les animateurs des événements annoncés :

Les animateurs, dont les événements sont annoncés, souscrivent à cette charte ainsi qu'aux principes de facilitation et ont une expérience régulière personnelle du Travail.

Le parcours des animateurs :

Les Facilitateurs Certifiés : ils ont suivi le programme de Certification dans le cadre de l'ITW (Institut for The Work). La certification est renouvelée tous les 2ans sous certaines conditions.

Les personnes en cours de Certification avancée : elles ont suivi une bonne partie de la formation

Les personnes en cours de Certification : elles se sont inscrites au cursus après avoir fait l'Ecole.

La participation à l'Ecole de 9 jours est le préalable à l'inscription au cursus.

Les activités annoncées :

Seules les personnes certifiées ou cooptées par les Facilitatrices Certifiées du Conseil d'Administration peuvent figurer sur le site en tant que Facilitateur/Facilitatrices de facilitations individuelles et annoncer leurs stages.

Seuls les ateliers des personnes ayant déjà participé à une Ecole pourront figurer sur la liste des ateliers, en précisant l'année de leur dernière école.

Les animateurs qui proposent le Travail s'engagent à communiquer honnêtement sur leur parcours personnel, à ne pas faire d'amalgame avec d'autres démarches et à faire preuve d'humilité.

Les animateurs s'engagent à faire preuve de bienveillance et de respect envers les participants et les autres membres de la communauté du Travail ainsi qu'à respecter la confidentialité des échanges.

Les tarifs des activités proposées devront rester raisonnables.

Les participants :

- En lisant attentivement les principes de facilitation, en visitant le site, en regardant les vidéos, vous aurez une idée précise de ce qu'est le Travail et de ce qu'il n'est pas pour ainsi faire valoir ce que Byron Katie appelle « les droits du client » : être capable de demander à l'animateur de revenir au Travail si le besoin s'en fait sentir.
- Les animateurs sont à la disposition des personnes qui souhaitent répondre honnêtement, sincèrement, profondément, aux questions et qui sont prêtes à retourner leurs pensées stressantes d'origine.
- La démarche du Travail est une méditation qui permet à chacun d'aller trouver en soi les réponses libératrices.

Nom, Prénom :

Fait à :

Date :

Signature